

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 782 accordant une permission d'absence de trois semaines à Youssouf Ali, infirmier en service à l'hôpital colonial de Djibouti.

n° 782

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
31 juillet 1950

Numéro JO  
n° 7 du 31/07/1950

Date du numéro  
31 juillet 1950

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable si la colonie par décret, du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté n° 117 du 8 février 1947 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel des cadres locaux autochtones de la Côte française des Somalis et les textes qui l'ont modifié ou complété

**Vu** la demande de permission d'absence formulée par Youssouf Ali en date du 15 juillet 1950: Vu l'avis favorable du directeur du service de santé,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Une permission d'absence de trois semaines à solde entière est accordée à Youssouf Ali, infirmier en service, à l'hôpital colonial de Djibouti, pour en jouir à Obock.

#### Art. 2

— La présente décision, qui aura effet pour compter du 1er août 1950, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur, et par délégation : Le Secrétaire général, CHAMBOREDON.